

Reconnaissons l'engagement des femmes dans le SNES-FSU

Le SNES-FSU syndique des fonctionnaires et des contractuel·les de la fonction publique exerçant des professions très majoritairement féminisées. En tant qu'organisation syndicale de transformation sociale, il œuvre en faveur d'une meilleure reconnaissance de ces métiers féminisés et tente d'imposer des mesures contraignantes en faveur de l'égalité salariale, ainsi qu'un égal accès aux postes à responsabilité, plus valorisés socialement et mieux rémunérés. À ce titre, notre syndicat se doit d'appliquer en son sein les principes qu'il défend.

Ainsi, il nous paraît inconcevable que sur trois camarades composant le secrétariat général, il n'y ait qu'une seule femme, que sur 27 responsables nationaux·ales de secteurs, seulement 10 soient des femmes. Force est de constater que nous avons obtenu une majorité de femmes siégeant dans les différentes instances de notre syndicat, en instaurant cette obligation dans la constitution de listes de candidat·es et d'élus·es, de chaque tendance. L'enjeu est maintenant de s'interroger sur la place et le rôle de chacun·e des militant·es en chaussant les lunettes du genre, et de s'atteler pied à pied à gommer les effets de notre socialisation genrée, qui nous poussent à accepter qu'une majorité de femmes soient sous la responsabilité d'une majorité d'hommes, élus ou désignés.

De même, nos statuts doivent évoluer dans le sens de ce qui existe déjà et contribue à un partage plus égalitaire des responsabilités. Il nous apparaît nécessaire que dans la section académique, le bureau désigne un secrétariat qui soit paritaire. Il s'agit non plus de souhaiter simplement un co-secrétariat adjoint, mais de se doter d'une représentation qui ne permette plus l'invisibilisation des femmes et leur accès à des fonctions d'importance. Désigner un bureau au moins paritaire ou majoritairement féminin, c'est ainsi donner leur plein sens aux valeurs que notre syndicat entend porter, qui sont émancipatrices et égalitaires, mais aussi entrer en pleine cohérence, en proportion, avec celles et ceux que nous représentons. C'est enfin encourager une meilleure représentation des femmes dans les sections locales comme nous le proposons dans la modification de l'article 6. Cela contribuera à visibiliser notre engagement vers plus d'égalité entre les femmes et les hommes dans notre syndicat, ou pourra permettre de former davantage de militantes. Quant aux bureaux de S2 et de S3, ils ne se composent plus exclusivement « d'un secrétaire, d'un secrétaire adjoint et d'un trésorier » comme cela est indiqué dans nos mandats actuels, mais souvent d'un secrétariat (nous entendons ici deux co-secrétaires voire plus) paritaire ou majoritairement composé de femmes, ainsi que de secrétaires adjoint·es et d'un·e trésorier·e. En modifiant les articles 6, 7, 8, 14 et 15, reconnaissons la légitimité de ces nouvelles formes d'organisation, mais aussi l'engagement des femmes de notre organisation.

Martine Clodoré, Elisabeth Hervouet, Blandine Paulet, Caroline Quiniou et Khamta Ryam,
militantes du secteur femmes du SNES-FSU Créteil